

**RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 2 SEPTEMBRE 2014 À 17 h 30
À SAINT PIERRE D'ARGENÇON
PROCÈS-VERBAL**

Présents : Mmes Christine DELORME, Marie-France DURAND, Odile DURAND, Céline PIERROT, Françoise PINET.
Mm Roger AQUINO, Jean-Paul BELLET, Gilles BLANCHARD, Jean-Pierre BRIOULLE, Jean-Louis CORNAND, Bernard FOURNIER, Jacques FRANCOU, Michel MANET, Robert RICHIARDONE, Sébastien SIMION, Gilles TOURTET, Michel TRUC, Jean-Claude VALLIER.

Absents - Excusés : Mme Christiane ACANFORA (pouvoir à Jean-Louis CORNAND),
Mm Jean-Paul GAUTHIER (pouvoir à Jean-Claude VALLIER) et Louis BEGOU.

Secrétaire de séance : Jean-Paul BELLET

Jacques FRANCOU ouvre la séance et remercie la commune de Saint Pierre d'Argençon d'accueillir le conseil communautaire dans ses locaux. Il laisse la parole à Jean-Pierre BRIOULLE qui souhaite à tous une bonne réunion de rentrée.

Ensuite, Jacques FRANCOU informe l'assemblée de la démission de M. Roger CANDY, conseiller communautaire de la commune de la Beaume et présente son remplaçant M. Bernard FOURNIER. Toute l'assemblée lui souhaite la bienvenue au sein du conseil communautaire.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du dernier conseil communautaire.

DÉLIBÉRATIONS

❖ Modifications budget principal et budget des ordures ménagères :

Comme il l'avait précisé lors du vote du budget le 29 avril 2014, Jacques FRANCOU présente les modifications apportées au budget principal et au budget des ordures ménagères.

- Budget principal :
Fonctionnement

- Chapitre 011 :

- Suppression des dépenses pour les Rencontres Astronomiques du Haut Buëch pour un montant de 24 360 €.
- 2 821 € de dépenses supplémentaires pour les frais généraux de la piscine de l'aérodrome du chevalet.
Jacques FRANCOU informe que 1088 entrées ont été recensées malgré l'été plutôt maussade.
Pour l'année prochaine, le maître-nageur aimerait développer les cours d'aquagym.
Jacques FRANCOU souhaiterait une cohérence de gestion entre le restaurant, la piscine et le camping pour mener à bien l'activité du chevalet et suggère une reprise de cette gestion par la communauté de communes. Des baux de plusieurs années permettraient aux gestionnaires de pouvoir investir dans leur activité. De ce fait, le restaurant pourrait surveiller la piscine les jours de fermeture.
Françoise PINET précise qu'il est tentant d'avoir la gestion de tout l'ensemble mais cela comporte un coût financier important pour la communauté de communes. Elle pense que la construction de la centrale solaire photovoltaïque va faire progresser l'activité du site.
- Changement d'imputation pour les dépenses liées à la crèche de Veynes, au Relais Assistante Maternelle et à la crèche de Lus la Croix Haute 17 180 €.

- Chapitre 65 :

- Diminution pour un montant de 32 130 € des dépenses suite au changement d'imputation ci-dessus cité et la dépense réelle et non prévisionnelle du coût de la crèche de Serres.
- Avance de trésorerie de 10 000 € au Centre Social Rural du Haut Buëch sur la subvention 2015.
Une lettre de demande de subvention est arrivée ce jour à la communauté de communes. Françoise PINET demande à ce qu'elle soit diffusée à tous. Elle constate une bonne dynamique du Centre Social Rural, elle exprime sa confiance en le nouveau bureau et en la directrice.
Jacques FRANCOU précise que la situation de celle-ci restera identique à l'existant jusqu'au 31 décembre 2014. Jean-Pierre BRIOULLE rappelle qu'il avait été envisagé de reprendre la gestion sociale en totalité et donc le Centre Social Rural. Si la volonté politique n'est pas d'une gestion en régie, il serait souhaitable que la directrice soit embauchée directement par l'association.

Jacques FRANCOU rappelle qu'un centre social en régie directe entraînerait plus de frais à la communauté de communes mais permettrait une meilleure gestion.

Pour Jean-Pierre BRIOULLE, l'important est que le service perdure.

○ Chapitre 042 :

- Subvention d'équilibre de 27 000 € au budget des ordures ménagères.

Total des dépenses et des recettes de fonctionnement :

1 047 547,07 au lieu de 1 059 693,07 €.

Dépenses d'investissements supplémentaires

○ Remise en état des chemins ruraux : 50 000 €.

Jacques FRANCOU et Gilles BLANCHARD souhaitent que ce dossier soit traité rapidement.

○ Acquisition d'un terrain pour la construction de la micro-crèche 44 000 €.

La commune d'Aspres sur Buëch ne souhaite plus mettre à disposition un terrain communal du moment où un terrain sur un emplacement réservé est susceptible d'être vendu. Françoise PINET relate l'entretien avec M. BLACHE, propriétaire du terrain sise avenue du Moulin à Aspres sur Buëch. Les domaines l'ont estimé à 27 000 €, Jacques FRANCOU lui en a proposé 38 000 € sous réserve de l'avis favorable du conseil communautaire. M. BLACHE n'a toujours pas donné de réponse.

Sur la commune d'Aspres sur Buëch, le bâtiment D de l'OPHLM est presque vide et n'est pas dans leur programme de réhabilitation. Les conseillers d'Aspres sur Buëch ont pensé à réaliser la crèche dans ce bâtiment. Un rendez-vous doit être pris entre Françoise PINET, Jacques FRANCOU et l'OPHLM pour examiner cette idée.

○ Opération Programmée Pour l'Amélioration de l'Habitat 30 000 €.

Françoise PINET souhaite la création d'une commission pour discuter des dossiers. Les maires sont les plus compétents pour juger des personnes qui pourront bénéficier de cette aide.

Total des dépenses et des recettes d'investissement :

313 558,54 € à la place de 342 103,54 €

Voté à l'unanimité.

- Budget des ordures ménagères :
Fonctionnement

○ Chapitre 22 :

- Augmentation des dépenses imprévues de 676,00 €.

- Chapitre 23 :
 - Augmentation du virement à la section investissement de 26 324 €

Total des dépenses et des recettes de fonctionnement :
368 314,23 € au lieu de 341 314,23 €.

Investissement

- Augmentation de l'opération de la construction d'une déchèterie de 20 324 € ;
- Acquisition de bacs à ordures ménagères pour renouvellement et de colonnes pour la commune de la Beaume pour un montant de 6 000 €.

Michel TRUC suggère de mettre un critère de population pour la création des Points d'Apport Volontaire.

Jacques FRANCOU propose de revoir les tournées car certaines ne sont pas évidentes pour les agents surtout en hiver.

Total des dépenses et des recettes d'investissement :
99 587,55 € au lieu de 73263,55 €.

❖ Convention avec le conseil général des Hautes-Alpes relative à l'aménagement et à la gestion des espaces sites et itinéraires inscrits au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de sport de nature (PDESI) des Haute-Alpes.

Jacques FRANCOU laisse la parole à Michel MANET qui a suivi le dossier de réhabilitation du site d'escalade d'Agnielles.

Celui-ci relate la réunion à laquelle il a assisté le 26 juin à Embrun sur le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de sport de nature (PDESI) des Hautes-Alpes et dans lequel est inscrit le site d'Agnielles.

Cette convention est donc nécessaire pour obtenir une subvention du conseil général des Hautes-Alpes pour la réhabilitation du site d'escalade d'Agnielles réalisée au mois de juin dernier.

Gilles TOURTET demande l'amélioration de la signalisation de la Via Ferrata. Des panneaux sont commandés depuis le mois de juillet aux éditions du Fournel et doivent être livrés sous peu.

Jacques FRANCOU remercie Michel MANET pour son implication bénévole sur ce site.

Votée à l'unanimité.

❖ Convention avec la commune de La Faurie au titre du Plan Départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature des Hautes-Alpes pour l'autorisation de passage, d'aménagement et de gestion du site d'escalade d'Agnielles.

Votée à l'unanimité.

❖ **Convention de service informatique et internet avec le centre de gestion des Hautes-Alpes.**

Avant de prendre cette convention, Françoise PINET suggère de demander des devis pour la maintenance du pack informatique de la communauté de communes et pour la création d'un site internet à d'autres fournisseurs que le centre de gestion.

Retirée de l'ordre du jour à l'unanimité.

❖ **Renouvellement des membres de la commission intercommunale des impôts directs.**

Le renouvellement des conseils municipaux et des conseils communautaires implique le renouvellement des membres de la commission intercommunale des impôts directs.

Les communes ont été sollicitées pour désigner leurs membres. Une liste est proposée à l'assemblée.

Voté à l'unanimité.

❖ **Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la déchèterie et l'installation de stockage des déchets inertes.**

Les conclusions de l'étude géotechnique réalisée par le cabinet Thétys implique des missions complémentaires à la société Setec Environnement pour la rédaction de l'avant-projet et des dossiers de déclaration et d'enregistrement pour la nouvelle déchèterie et l'installation de stockage des déchets inertes. Un avenant de 11 700 € est proposé. Ce dossier doit être avancé et finalisé.

Voté à l'unanimité.

❖ **Délibération de principe pour le lancement de la phase opérationnelle de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire de la communauté de communes du Haut Buëch.**

L'étude pré-opérationnelle pour l'opération programmée d'amélioration de l'habitat sur notre territoire est terminée. Maintenant la phase opérationnelle doit être lancée. Cette délibération de principe valide le nombre de logements par an à réhabiliter, le budget et la gouvernance.

Françoise PINET n'est pas favorable à intégrer les mesures volontaristes dans cette délibération. L'assemblée approuve et préfère attendre pour délibérer sur ces mesures.

Cette opération permettra aux propriétaires et aux propriétaires bailleurs d'améliorer leur habitat. Ceux-ci seront sollicités et informés au moment voulu.

Votée à l'unanimité en excluant le paragraphe des mesures volontaristes.

❖ **Suppression d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe et création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe pour l'avancement d'un agent.**

Cette procédure est obligatoire à chaque avancement de grade.

Voté à l'unanimité.

❖ **Election d'un représentant à l'office intercommunal de tourisme, au syndicat mixte intercommunal des activités de randonnées et d'un suppléant à la commission d'appel d'offres suite aux démissions de MM CANDY Roger et PHILIP Frédéric.**

La démission de M. Roger CANDY, conseiller communautaire de la Beaume et représentant à l'office intercommunal de tourisme d'Aspres sur Buëch ainsi qu'au Syndicat Mixte Intercommunal des Activités de Randonnées (SMICAR) impose à l'assemblée d'élire un nouveau représentant.

Monsieur Bernard FOURNIER est le seul candidat.

Elu à l'unanimité avec 19 voix, 1 voix à M. Robert RICHIARDONE.

Election pour un représentant au SMICAR.

M. Bernard FOURNIER est le seul candidat.

Elu à l'unanimité avec 20 voix.

Election d'un suppléant à la commission d'appel d'offres.

2 candidats : MM Sébastien SIMION et Gilles BLANCHARD.

10 voix pour SIMION Sébastien et 10 voix à Gilles BLANCHARD. Celui-ci est élu au bénéfice de l'âge.

❖ **Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.**

Beaucoup de communes ont apporté leur soutien à l'AMF en votant cette motion.

Votée à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

❖ **Désignation des membres des commissions**

Françoise PINET et Christine DELORME jugent que le tourisme doit faire partie du développement économique et doit être dissocié du social et du sport.

De même, la commission du personnel doit être mieux définie. Françoise PINET et Céline PIERROT demandent que le recrutement du

personnel, l'avancement et l'entretien d'évaluation figurent dans cette commission.

Jacques FRANCOU leur rappelle qu'il n'y a pas nécessité de solliciter l'avis du conseil communautaire pour ces questions-là. D'ailleurs, lors du dernier mandat, la commission du personnel s'est rarement réunie dans le cadre des recrutements. Selon le poste à pouvoir, il convoquera la commission du personnel. Quant aux avancements et aux entretiens d'évaluation, ils incombent légalement à la seule responsabilité du président. Les élus de la commune d'Aspres sur Buëch n'approuvent pas cette décision et Mme Françoise PINET, MM Robert RICHIARDONE, Sébastien SIMION et Gilles TOURTET quittent la séance à 19 h 30.

Céline PIERROT propose de mettre les évolutions de carrières et les participations sociales dans le contenu de la commission du personnel.

Jean-Pierre BRIOULLE précise que le but de cette commission est de s'occuper de l'accompagnement social, de la prévention et de la sécurité du personnel.

Le contenu de cette commission sera revu en tenant compte de ces observations.

L'assemblée remercie les élus de la commune d'Aspres sur Buëch qui n'ont pas quitté la séance et ont continué le débat.

Marie-France DURAND propose que le bureau soit ouvert aux conseillers communautaires.

Jacques FRANCOU n'y est pas défavorable mais le bureau deviendrait un mini conseil communautaire dans ce cas-là. Il propose de faire plutôt des commissions thématiques sur chaque dossier, ouvertes à tous.

Le tableau et le contenu des commissions est à revoir pour le prochain conseil.

Objectif Vallée de la Lumière

Après la réunion du comité de pilotage du 9 juillet dernier, un projet de délibération doit être proposé par le comité technique ainsi qu'un plan de travail pour la suite de la démarche.

Dans la même démarche, le conseil municipal de Saint Pierre d'Argençon doit délibérer sur l'extinction des lumières de 0 h à 5 h prochainement.

Fin de la séance à 19 h 45.

Le Président

Jacques FRANCOU